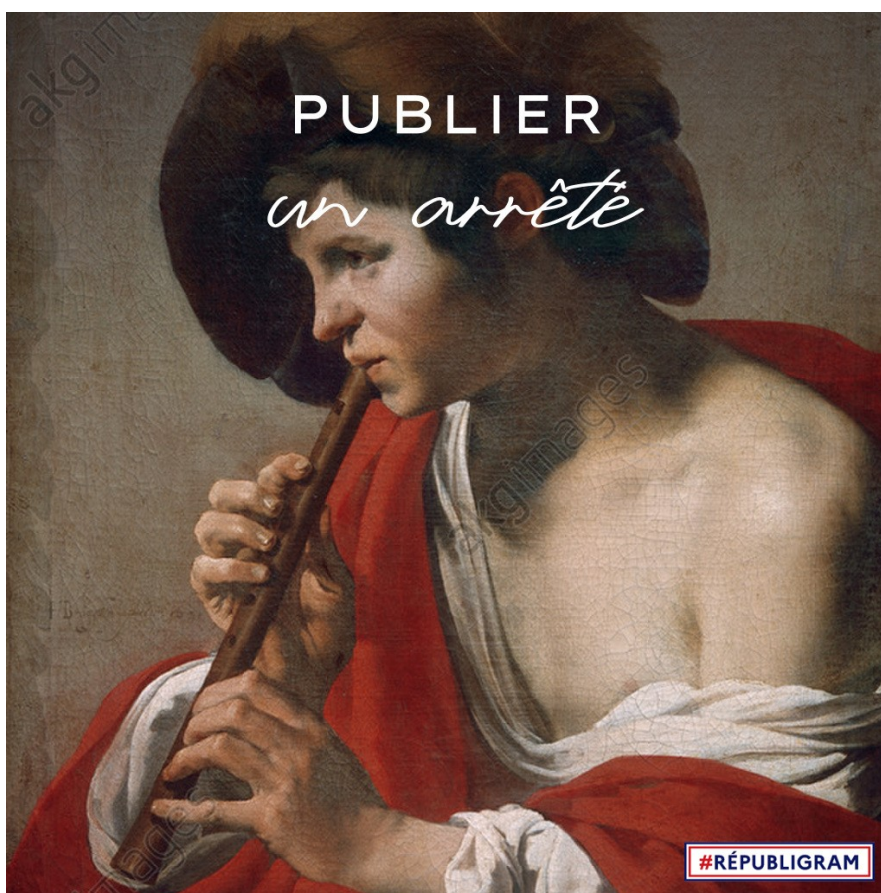


## 5 heures max par jour, c'est 5 heures max par jour !

SUD Éducation SU, 15 février 2021



Chères collègues, chers collègues,

À compter du 1er février 2021, par décision du président de Sorbonne Université, l'enseignement dispensé en visioconférence est soumis à une limite journalière de 5 heures, et à une limite hebdomadaire de 25 heures. Les termes précis de l'arrêté du 21 janvier 2021 (voir pièce-jointe) sont les suivants :

*Article 1er : A compter du 1er février 2021, le nombre d'heures d'enseignement en visioconférence dispensé aux usagers est limité à 5 heures par jour, dans une limite hebdomadaire de 25 heures.*

*Article 2 : Les doyens sont chargés de l'exécution du présent arrêté au sein de leurs facultés respectives, dans le cadre des spécificités propres à chaque formation. Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Sorbonne Université.*

Dans une [communication du 26 janvier 2021](#), le président de SU a donné une explication de la règle encadrant le nombre d'heures de visioconférences :

- M. Chambaz affirme ainsi que l'arrêté du 21 janvier 2021 "donne un cadre qui peut être adapté avec discernement" et que "20 heures par semaine réparties sur 3 jours est une solution équivalente" aux dispositions de cet arrêté. Or, les termes de l'arrêté étant très clairs, il se déduit aisément de celui-ci que rien ne peut justifier une programmation de plus de 15 heures de visioconférence pour 3 jours : **rappelons en effet que lorsqu'un maximum journalier est fixé, aucun report d'un jour à l'autre ne peut être envisagé.** Si l'on pousse le raisonnement de M. Chambaz pour en rechercher les limites, pourquoi mobiliser trois jours pour programmer 20 heures d'enseignement par visioconférence ? Pourquoi pas 20 heures en deux jours ? Et pourquoi d'ailleurs les formations limiteraient-elle la programmation des visioconférences à 20 heures en trois jours et non 25 heures ? À quelle science mathématique M. Chambaz se réfère-t-il pour soutenir son arithmétique ??? Il existe encore des plannings avec des journées de 9 heures de visioconférence : qui est capable de dire si ces plannings sont compatibles avec le niveau de "bienveillance", de "bon sens" et de "discernement" que le Président appelle de ses vœux sans jamais en donner le temps et les moyens ? **Quand le Président se décidera-t-il à prendre ses responsabilités, et quand**

**cessera-t-il de faire peser le poids de la "qualité des diplômes" sur les épaules des étudiant-es et des enseignant-es à bout de souffle ?**

- M. Chambaz explique encore : "*La transmission de cet arrêté sans élément d'explication ou de contexte a pu heurter. [...] Si des discussions et échanges se poursuivent après le cours, il n'est évidemment pas question de les interrompre. C'est encore une fois du bon sens.*". Alors, nous posons la question : **À quel rythme d'enseignement sous toutes ses formes les étudiants de Sorbonne Université seront-ils vraiment soumis au deuxième semestre ?** En reprenant l'exemple de M. Chambaz : si 7 à 8 heures de visioconférences sont programmées lors d'une même journée, jusqu'à quelle heure du jour, concrètement, des discussions et des échanges avec l'enseignant auraient-elles l'occasion de se poursuivre après le cours ? Et dans ces journées d'étude, à quel moment les étudiants vivent-ils le reste de leur vie d'étudiants ? Quand quittent-ils leur écran ? Combien de minutes hors couvre-feu reste-t-il, quotidiennement ? Le bon sens n'est pas suffisant pour apporter aux étudiants et aux personnes en charge de l'enseignement la garantie que les visioconférences programmées totalisent un nombre d'heures inférieur aux 5 heures journalières et aux 25 heures hebdomadaires prévues par l'arrêté. **Quelle suite a-t-il été donné aux alertes tirées par les étudiant-es de Sorbonne Université depuis plusieurs semaines ?**
- Les motifs cités en exergue de l'arrêté présidentiel sont pourtant plus que sérieux : "*La crise sanitaire impose des conditions d'enseignement inédites recourant en particulier à la visioconférence. La volonté de l'université d'assurer un enseignement de qualité pour l'ensemble des étudiants, dans ces conditions particulières, amène à prendre en compte les spécificités de l'enseignement à distance, notamment l'attention particulière qu'il requiert de la part des étudiants et la fatigue qu'il peut entraîner lorsque les heures de visioconférence sont trop nombreuses dans une même journée ou une même semaine.*". Nous ajoutons qu'une limitation journalière maximale des heures de visioconférence, partagée et respectée, est indispensable pour que toute personne délivrant un enseignement à distance à SU soit assurée que les plannings des formations permettent aux étudiant-es de suivre les enseignements dans des conditions qui préservent leur équilibre psychique et leur santé physique.

**Les mots ayant un sens, et la hiérarchie des normes aussi, tant que l'arrêté du 21 janvier 2021 est en vigueur, les étudiant-es et les personnels sont en droit d'en demander l'application.**

Depuis plusieurs semaines, des enseignant-es de SU font des efforts pour réduire le temps d'exposition des étudiant-es aux écrans lié à l'enseignement à distance, par différents moyens et en fonction de leurs possibilités immédiates. Ces enseignant-es nous indiquent que leurs efforts dans ce sens sont toujours très appréciés des étudiant-es ! Mais pour que ces adaptations aient un réel effet sur la santé des étudiant-es, il faut avoir une connaissance globale de leur planning : ce travail revient nécessairement aux responsables d'UFR et de département.

**BREAKING NEWS -- BREAKING NEWS -- BREAKING NEWS -- BREAKING NEWS**

Dans une communication aux étudiants (8 février), la vice-doyenne Formation de la Faculté des Lettres affirme que "pour les enseignements dispensés à distance, l'assiduité est obligatoire". Sachant que les étudiants font part depuis plusieurs mois de leurs difficultés à se connecter, à suivre les enseignements, et même à tenir financièrement et psychologiquement dans les conditions qui leur sont imposées, **nous estimons que cette communication est particulièrement malvenue** et rappelons qu'un tel contrôle, aux conséquences particulièrement lourdes dans la vie des étudiants boursiers, avait au contraire sagement été [suspendu en janvier](#). **Nous demandons donc que cette annonce de la vice-doyenne soit démentie.**

Les élu-es SUD du Comité Technique ont demandé le 25 janvier 2021 qu'une vraie réflexion soit enfin engagée sur les conditions de travail et d'étude à Sorbonne Université, au moyen d'une enquête élaborée avec les représentant-es des personnels et des étudiant-es, auprès des personnels et des étudiant-es, en concertation avec le SUMPPS et le SMP, pour évaluer l'impact des confinements et de l'enseignement tout à distance (voir notre [communiqué du 2 février](#)). Notre demande est restée pour l'instant sans réponse.

Nous vous souhaitons un bon second semestre qui préserve vos conditions de travail et d'étude, et un bon courage !

Sud Education SU

Contact : [equipe@listes.sud-su.fr](mailto:equipe@listes.sud-su.fr)

<https://sud-su.fr/>

<https://www.facebook.com/SUDEducationSU/>